



Saint-Gaudens, le 19 juin 2024

A l'attention de Mesdames et  
Messieurs les délégués du comité  
syndical

**Objet : convocation comité syndical**

**Nos réf : lvmfr240619**

**PJ : dossier complet**

Madame, Monsieur,

Le comité syndical n'a pu délibérer légalement le 18 juin 2024, le quorum n'étant pas atteint. Conformément à l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai le plaisir de vous convier à une nouvelle réunion du **comité syndical** qui aura lieu :

**le mardi 25 juin 2024, à 18 heures**  
au parc des expositions à Villeneuve de Rivière.

Ordre du jour :

**Tous services**

1	Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2024	L. Vigneaux
2	Sicasmir - Budget principal 2024 – décision modificative n°1	D. Sarraquigne
3	Sicasmir - Budget principal 2024 – décision modificative n°2	D. Sarraquigne
4	Protocole d'accord relatif à l'organisation des services en cas de grève	L. Vigneaux
5	Retraits de communes membres	L. Vigneaux
6	Adhésions de nouvelles communes	L. Vigneaux
7	Compte Epargne Temps	L. Vigneaux
8	Bâtiment annexe : autorisation travaux d'aménagement	L. Vigneaux

**Autres**

9	Questions diverses	//
---	--------------------	----

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



La Présidente  
Laure VIGNEAUX